



RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Organisation non Gouvernementale de promotion, Défense et Protection des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, Peace Tree Network (PTN), membre de l'Association Internationale pour le Code de Conduite des Entreprises de Sécurité Privées (ICoCA), membre de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), de la Coalition Africaine pour la Redevabilité des Entreprises (ACCA) et du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA)

L'Absence de mécanismes de partage des bénéfices et de gestion de plaintes :

Un catalyseur des violations des droits de l'homme et d'usage dans le village Nkougou.

Les populations des villages Nkougou, Nfignou, Tchiobo 2, et Mongo-Tandou, de la sous préfecture de Loango dans le Kouilou ont été sensibilisées et formées le 26 septembre 2020 sur le processus REDD+, les mécanismes de partage des bénéfices et de gestion des plaintes en lien avec la gestion durable des forêts, les mesures barrières de lutte contre la pandémie à Covid 19 et les impacts de cette pandémie sur leurs activités agricoles. Cette activité a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Intégrité dans les initiatives climatiques comme REDD+* », financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

Plus d'une quarantaine de personnes ont été touchées par cette activité ayant pour objectif de former les communautés locales et populations autochtones, les groupements des femmes et des jeunes sur la REDD+ et sur l'outil CAJAC afin de susciter une prise de conscience citoyenne et leur implication dans le suivi et la dénonciation des cas de corruption dans le processus REDD+ et le secteur forestier.



Vue de quelques participants



La Campagne de formation a atteint son point culminant dans la localité de Nkougou où plus d'une vingtaine de participants ont été éduqués sur les mesures barrières de lutte contre la pandémie à Covid 19 et l'impact de cette dernière sur leurs activités quotidiennes.

Les échanges ont aussi porté sur la gestion durable des ressources naturelles, en lien notamment avec le processus REDD+, l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), les Contributions Déterminées au Niveau National (CDN), Initiative des Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), les mécanismes de partage de bénéfices et de gestion des plaintes ainsi que la lutte contre la corruption.

Les communautés visées ont accédé aux informations sur le mécanisme de gestion de plaintes CAJAC (Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne) initié par la RPDH et dont l'objectif principal est d'accompagner les communautés locales et populations autochtones dans la prise en charge et le suivi des cas de corruption. Le CAJAC-REDD+ Nkougou a ainsi été lancé.

Le terme de cette activité a permis d'établir d'une part que les processus REDD+, ITIE, CAFI et CDN n'étaient pas connus des parties prenantes et particulièrement des communautés locales et populations autochtones ; et d'autre part, l'activité a mis en relief les atteintes aux droits affectant au quotidien lesdites communautés, notamment :

- L'absence d'un cadre de concertation et de dialogue pour une implication effective des communautés dans le processus de prise de décision ;
- L'impact des illégalités forestières sur le développement local, notamment les violations des droits d'usage, de participation et de gestion ;
- Les effets néfastes de la pandémie à COVID-19 sur les moyens de subsistance des communautés ;
- L'absence d'un mécanisme transparent de partage de bénéfices générés par les activités des compagnies forestières, minières et agro-industrielles de la sous-préfecture ;
- La faible participation des CLPA dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils de gouvernance forestière (cahier de charge, plan d'aménagement, plan de gestion, cadre de concertation de mise en œuvre du FDL...) ;
- L'absence d'une évaluation sur le niveau d'exécution des obligations sociales des sociétés forestières opérant dans la localité, obligations contenues dans les cahiers de charges et les plans d'aménagement ;



Article élaboré avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement. Les opinions exprimées ne reflètent que les vues des auteurs.



- La méconnaissance des documents relatifs aux cahiers de charges particuliers, aux plans d'aménagement, plan simple de gestion des UFE et du nouveau code forestier.

En conséquence, pour remédier à ce contexte, la RPDH recommande les mesures suivantes :

- Vulgariser les documents relatifs aux cahiers de charges particuliers, aux plans d'aménagement, plan simple de gestion des UFE, nouveau code forestier à l'endroit des administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'APV, REDD+ et aux comités des villages ;
- Réaliser des actions de veille communautaire, de sensibilisation sur la pandémie à COVID-19 et de vulgarisation des différents processus et outils de gouvernance forestière et climatique à l'endroit des autorités locales et des communautés locales et populations autochtones ;
- Associer les CLPA dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils de gouvernance forestière (cahier de charge, plan d'aménagement, plan de gestion, cadre de concertation de mise en œuvre du Fond de Développement Local (FDL) ;
- Evaluer le niveau d'exécution des obligations sociales des sociétés forestières du Kouilou ;
- Mettre en place un cadre de concertation et un mécanisme transparent de partage de bénéfices générés par les activités des sociétés forestières, minières et agro-industrielles dans le département.

Contacts presse :

+242050198501, 242 05 3583577, +242055284459

Email: rpdhcongob@gmail.com

Site: www.rpdh-cg.org

Twitter: [@rpdh 7](https://twitter.com/rpdh7)



Article élaboré avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement. Les opinions exprimées ne reflètent que les vues des auteurs.